
Séance du 29 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 11
présents : 10
votants : 11

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Sérís, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe HUGUET, Maire.

Date de la convocation du conseil : 23 mars 2022

Etaient présents : Mmes et MM., Eric BRISSET, Emilien HUGUET, Philippe HUGUET, Didier LE BAIL, Agnès LEMAIRE, Christophe LHERMITE, Didier LUCAS, Corinne MAUBOUSSIN, Magali SAUGER et Bertrand THAUVIN.

Absente excusée : Dominique BONOMO ayant donné procuration à Eric BRISSET

Secrétaire de séance : Corinne MAUBOUSSIN

Monsieur le Maire ouvre la séance et présente l'ordre du jour. Il indique retirer de l'ordre du jour le point n°5 relatif à la constitution d'une provision pour manque d'informations.

1) Compte rendu de la réunion du 26 janvier 2022

Le compte rendu est approuvé et signé par tous les membres présents ou représentés.

2) Budget commune : approbation du compte administratif 2022

DELIBERATION 13/2022

Monsieur le Maire présente les résultats du compte administratif du budget communal pour l'exercice 2021

Fonctionnement :

Dépenses : 165 667.88 Euros

Recettes : 229 546.82 Euros

Excédent de fonctionnement : 63 878.94Euros

Investissement :

Dépenses : 86 878.22 Euros

Recettes : 39 882.73 Euros

Déficit d'investissement : 46 995.49 Euros

VOTE : unanimité des membres présents ou représentés

3) Budget commune : approbation du compte de gestion 2021 dressé par le trésorier du service de gestion comptable de Vendôme

DELIBERATION 14/2022

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2021 du budget de la commune et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant

au bilan de l'exercice 2020; celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les recettes et les dépenses sont justifiées

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021, par les receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni réserve, ni observation de sa part.

VOTE : unanimité des membres présents ou représentés

4) Budget commune : affectation du résultat 2021

DELIBERATION 15/2022

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif, présente :

-résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 de	63 878.94
- un excédent cumulé de fonctionnement de	433 648.66 Euros
- un déficit d'investissement de	41 463.94 Euros

Le Conseil municipal décide :

- d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- **au compte 1068**, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, (résultat cumulé et restes à réaliser) **41 463.94 €**
- **à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)** **456 063.66 €**

VOTE : unanimité des membres présents ou représentés.

5) Budget commune : approbation du BP 2022

DELIBERATION 16/2022

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif de l'année 2022 dont les dépenses et recettes s'équilibrent de la façon suivante :

Fonctionnement :

- Dépenses : 662 221.17 euros
- Recettes : 662 221.17 euros

Investissement :

- Dépenses : 125 255.17 euros
- Recettes : 125 255.17 euros

VOTE : unanimité des membres présents ou représentés

6) Budget eau : approbation du compte administratif 2021

DELIBERATION 17/2022

Sous la présidence de Monsieur Philippe HUGUET, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2021 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses :	29 912.34 €uros
Recettes :	22 180.04 €uros
Déficit de clôture :	7 732.30 €uros

Investissement :

Dépenses :	51 275.63 €uros
Recettes :	37 298.07 €uros
Déficit de clôture :	13 977.56 €uros

Hors de la présence de Monsieur Philippe HUGUET, Maire, sous la présidence de Monsieur Eric BRISSET, 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal approuve avec à 10 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre, le compte administratif 2021 du service de l'eau.

7) Budget eau : approbation du compte de gestion 2021 dressé par le Trésorier du service de gestion comptable de Vendôme

DELIBERATION 18/2022

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2021 du budget de la commune et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Considérant que les recettes et les dépenses sont justifiées

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021, par les receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni réserve, ni observation de sa part.

VOTE : unanimité des membres présents

8) Budget eau : affectation du résultat 2021

DELIBERATION 19/2022

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif, présente :

- un résultat de l'exercice 2021 de	- 7 732.30 €uros
- un excédent cumulé de fonctionnement de	25 543.25 €uros
- un excédent cumulé d'investissement de	70 742.16 €uros

Le Conseil décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) 17 810.95 €
- affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001) 70 742.16 €

VOTE : unanimité des membres présents ou représentés

9) Budget eau : approbation du budget primitif 2022

DELIBERATION 20/2022

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif de l'année 2022 dont les dépenses et recettes s'équilibrent de la façon suivante :

Fonctionnement :

- Dépenses : 39 389.53 euros
- Recettes : 39 389.53 euros

Investissement :

- Dépenses : 80 150.90 euros
- Recettes : 80 150.90 euros

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le budget primitif du service de l'eau pour l'année 2022.

10) Budget commune : vote des taux d'imposition 2022

DELIBERATION 21/2022

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les bases prévisionnelles des taux d'imposition pour 2022.

Pour rappel, suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principale et afin de compenser les pertes de recettes, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties revient aux communes depuis 2021. Le taux départemental de 24.40 % s'ajoute à celui de la commune.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide le maintien des taux d'imposition comme ci-après et en prenant compte du taux départemental sur les propriétés bâties :

Taxes	Taux 2021	Taux 2022 voté	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Produit correspondant
Foncière (bâti)	35.93 %	35.93 %	233 400 €	80 519.13 €
Foncière (non bâti)	26.73 %	26.73 %	94 500 €	24 404.49 €
	TOTAL	Foncier bâti et non bâti		109 121 €

11) Subventions aux associations

DELIBERATION 22/2022

Après avoir pris connaissance des différentes subventions allouées en 2021 et des différentes demandes reçues en mairie, le conseil municipal DECIDE d'allouer, pour 2022, les subventions suivantes qui seront portées :

à l'article 6574 du budget primitif de la Commune :

Association	Montant voté en 2021	Montant voté en 2022
ADMR Marchenoir	100,00 €	100,00 €
ADMR MER	300,00 €	300,00 €
ASSAD Mer	120,00 €	120,00 €
Association sports et loisirs	230,00 €	250,00 €
Association Trait d'Union	230,00 €	250,00 €
Croix Rouge	50,00 €	500,00 €
Fondation recherche médicale	50,00 €	50,00 €
Le Souvenir Français	50,00 €	50,00 €
Ligue contre le cancer	100,00 €	100,00 €
Paralysés de France	40,00 €	50,00 €
Unicef	40,00 €	50,00 €
Téléthon	100 €	100,00€
Association secrétaires de mairies du 41		12,00 €
Divers	1 590 €	1068,00
TOTAL	3 000,00 €	3000,00

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, accepte les montants attribués ci-dessus.

VOTE : unanimité des membres présents ou représentés

12) Subventions aux écoles

DELIBERATION 23/2022

Monsieur le Maire présente les différentes demandes de subvention de la part des écoles dans lesquelles les écoliers de Sérís sont inscrits pour 2021-2022.

Les crédits seront portés au compte 6574 du budget primitif de la commune.

Ecole	Montant voté en 2022
Ecole Notre-Dame de Beaugency	50,00 €
OGEC Collège Notre Dame et Saint-Joseph de Mer	500,00 €
Ecole de Lorges	240,00 €
TOTAL	790,00 €

VOTE : unanimité des membres présents ou représentés

13) Devis GUIMONT pour l'entretien des espaces verts et du cimetière de la commune et le balayage des caniveaux 2022

DELIBERATION 24/2022

Monsieur le Maire propose les devis de l'entreprise Guimont pour :

- L'entretien des espaces verts et du cimetière de la commune pour un montant de : 11 685.60 € TTC
- Le balayage des caniveaux s'élevant à 5 448.00 € TTC pour l'année 2022.

VOTE : unanimité des membres présents ou représentés

14) Devis pour la taille des haies et des arbres de la commune pour 2022

DELIBERATION 25/2022

Monsieur le Maire propose les devis de deux entreprises pour le taillage de haies de la commune pour :

- Entreprise Les Jardins du Noyer pour un montant de 3 831.60 € TTC
- Entreprise Bastien PESCHARD Paysagiste pour un montant de 4 134 € TTC.

VOTE : unanimité des membres présents ou représenter pour la validation du devis proposé par l'entreprise « Les jardins du Noyer ».

15) Permanences électorales des 10 avril et 24 avril 2022

Afin de tenir une permanence électorale lors des deux tours des élections présidentielles des 10 avril et 24 avril 2022, les membres du conseil sont invités à se positionner sur des créneaux horaires.

QUESTIONS DIVERSES :

- **La mare** : des travaux seront à prévoir afin de renforcer les bords
- **Eclairage route de Concriers** : le nouvel éclairage par led est efficace
- **Travaux d'enfouissement** : la fin des travaux est prévue pour la fin de semaine

Fin du conseil municipal à 22h30.

Fait et délibéré les jours, mois et an que
dessus,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Philippe HUGUET